

Compte rendu de séance

Séance du 22 Mars 2016

L'an deux mil seize, le 22 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur LOCHON Martial, Maire

Présents : M. LOCHON Martial, Maire, Mmes : CHAUVEAU Estelle, CORDONNIER Virginie, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, ZDEBSKI Patricia, MM : BENOIST Laurent, DESVEAUX Luc, GOIRAND Jean-Luc, HENRIETTE Rodolphe, LAGOUTTE Christian, MASSOT Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUGROS Marie-Claude à Mme MURY Danièle, MM : AUTIN Jean Michel à M. LOCHON Martial, SABATHIER Jérôme à M. GOIRAND Jean-Luc
Excusé(s): M. MAILLOT Yoland

Absent(s): Mme LETERRIER Katy

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2016 est approuvé puis il est passé à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Budget Général : - Compte administratif
 - Compte de gestion
 - Vote des subventions
 - Vote du taux des taxes bâties, non bâties, habitation
 - Budget
- Budget eau-assainissement : - Compte administratif
 - Compte de gestion
 - Tarifs 2016
 - Budget
- Station dépuraton
- Médiathèque - Contrat maîtrise d'œuvre, contrat annexes
- Fonds d'investissement
- Agenda accessibilité
- Communauté de Communes, avancée suite fusion - extension du périmètre
- Assurance groupe - Centre de gestion
- Avis sur installation classée " S.A.S.U supergel 28"
- Questions diverses
- Tour de Table

1- COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par monsieur LOCHON Martial, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, sous la présidence de madame MURY Danièle, doyenne de l'assemblée.

Lui donne acte de la présentation du compte administratif 2015 du budget M14 de la commune de Bailleau le Pin telle que résumée dans le tableau ci-dessous,

Constata aussi que pour la comptabilité, les identités de valeurs avec indication du compte de gestion

relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Dépenses d'investissement : 364 857.46€
Recettes d'investissement : 575 026.87€
Dépenses de fonctionnement : 660 513.62€
Recettes de fonctionnement : 776 151.18€
Soit un déficit d'investissement de 77 382.65 € et un excédent de fonctionnement de 324 306.85€, après intégration des reports de 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Compte Administratif de la Commune de Bailleau le Pin dressé par Monsieur LOCHON Martial, maire, et présenté par Madame MURY Danièle, doyenne de l'Assemblée,

Après avoir constaté que ce document comptable était en tout point conforme au Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur DESFRICHES Laurent et Madame Bourbao Christine, Receveurs,

DECIDE d'approuver le Compte de Gestion 2015 dressé par monsieur DESFRICHES Laurent et Madame BOURBAO Christine.

DONNE délégation de signature à Monsieur LOCHON Martial, Maire, pour signer le Compte de Gestion 2015, dressé pour la comptabilité du Budget de la Commune de Bailleau le Pin, Comptabilité M14.

2 – VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE COMPTABILITE M14

Monsieur LOCHON, Maire, présente aux Conseillers Municipaux le Budget 2016 ; compte tenu de l'équivalence des chiffres des sommes portées en Investissement et Fonctionnement sur chaque article, entre le compte de Gestion 2015 dressé par le Receveur Municipal et le Compte Administratif 2015 approuvé précédemment :

- Dépenses d'Investissement 2015 :	364 857.46 €
- Recettes d'Investissement 2015 :	575 026.87 €
- Déficit Reporté Investissement 2014 :	287 552.06 €
- soit un résultat de clôture 2015 :	- 77 382.65 €
- Dépenses de Fonctionnement 2015 :	660 513.62€
- Recettes de Fonctionnement 2015 :	776 151.18€
- soit un résultat de clôture 2015:	324 306.85 €

Restes à réaliser dépenses et recettes : 259 710 € en recettes 11 300 € en dépenses

- de reporter au D001 :	77 .382.65 €
- de reporter au R002 :	248 127.20 €
- affecter au 1068 :	76 179.65

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des 3 taxes locales, pour 2016 ; accord du conseil municipal l'unanimité.

- taxe d'habitation : 9.91 %
- taxe foncière bâti : 19.56 %
- taxe foncière non bâti : 32.70 %

3 – COMPTE DE GESTION/COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur LOCHON Martial, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, sous la présidence de Madame MURY Danièle, Doyenne du Conseil Municipal,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2015 du Budget Eau et Assainissement Comptabilité M49 telle que résumée ci-dessous,

Constate aussi pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec indication du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Dépenses d'investissement : 21 855.00€
Recettes d'investissement : 46 685.28€
Dépenses de fonctionnement : 130 185.13€
Recettes de fonctionnement : 209 094.63€
Soit un déficit d'investissement de 5 5225.89 € et un excédent de fonctionnement de 162 246.08 €, après les reports de 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Compte Administratif dressé par Monsieur LOCHON Martial, Maire, et présenté par Madame MURY Danièle, Doyenne de l'Assemblée,

Après avoir constaté que ce document comptable était en tout point conforme au Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur DESFRICHES Laurent, Receveur,

DECIDE d'approuver le Compte de Gestion 2015 dressé par monsieur DESFRICHES Laurent et Madame Bourbao Christine.

DONNE délégation de signature à Monsieur LOCHON Martial, Maire, pour signer le Compte de Gestion 2015, dressé pour la comptabilité du Budget Eau et Assainissement, Comptabilité M49.

4 – VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT COMPTABILITE M 49 :

. Monsieur LOCHON, Maire, présente aux Conseillers Municipaux le Budget 2016 ; compte tenu de l'équivalence des chiffres des sommes portées en Investissement et Fonctionnement sur chaque article, entre le compte de Gestion 2015 dressé par le Receveur Municipal et le Compte Administratif 2015 approuvé précédemment :

- Dépenses d'Investissement 2015 :	21 855.00 €
- Recettes d'Investissement 2015 :	46 685.28 €
- Déficit Reporté Investissement 2014 :	30 535.17 €

- soit un résultat de clôture 2015 : -5 5225.89 €

- Dépenses de Fonctionnement 2015 :	130 185.13 €
- Recettes de Fonctionnement 2015 :	209 094.63 €
- Excédent Reporté Fonctionnement 2014:	113 689.75 €

- soit un résultat de clôture 2015: 162 246.08 €

- de reporter au D001 :	5 5225.89 €
- de reporter au R002 :	154 323.19 €
- affecter au 1068 :	7 922.89 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les prix de l'eau et de la redevance assainissement soient ainsi établis, à compter de la facturation des acomptes 2016:

- EAU : 1.32 € HT le m³

Les autres tarifs concernant l'eau et l'assainissement restent inchangés.

- redevance assainissement : 1.24 €
- participation raccordement eau usée (pluvial + assainissement) : 1 800 €

5- STATION D'EPURATION

Monsieur Lochon informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande a été faite auprès de la société IRH pour le chiffrage de la Rue d'Hauville concernant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un réseau séparatif.

De plus une pré étude de la future station d'épuration est faite et nous avons un retour de la préfecture (Police de l'eau) qui valide cette pré-étude avec un récépissé qui donne de ce fait le feu vert pour le lancement des travaux de la station d'épuration.

6 – MEDIATHEQUE –CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE- CONTRATS ANNEXES

Concernant la médiathèque, le cabinet d'architecture ABCIS a été retenu lors de l'audit de consultation. Le projet retenu est celui qui est basé sur 150 m² sous réserve d'un accord de la DRAC et de la BDP.

Les honoraires du cabinet se montent à 8.85% soit un coût de 23 054.25 € HT

L'OPC sera confiée à un autre prestataire, l'entreprise TP ingénierie qui a déjà fait ses preuves pour la Commune à des coûts beaucoup plus intéressants.

La société OPTEN a réalisé un diagnostic obligatoire pour la future médiathèque, il sera également nécessaire de faire appel à un géomètre pour différents relevés topographiques.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Pour la médiathèque, Monsieur Lochon demande l'autorisation de solliciter une demande de subvention exceptionnelle (fonds d'investissements) auprès de la préfecture.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

De plus, Monsieur Lochon sollicite également l'autorisation de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du sénateur Monsieur Gérard Cornu, afin de participer pour l'éclairage du stade.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

7 – AGENDA ACCESSIBILITE

La Communauté de Communes du Pays de Combray avait rappelé la Préfecture en demandant s'il était possible de proroger la date pour l'agenda accessibilité et celle-ci avait été acceptée.

Monsieur le Maire rappelle le premier coût estimatif des travaux lors du passage de la société Quasi Consult pour la mise en place de l'agenda accessibilité et les travaux afférents à l'accessibilité (281 275 €).

Après injonction, la société a repris le dossier de Bailleau le Pin en reprenant la législation en vigueur et ceci permettrait de réduire les coûts des travaux à 82 380 € HT avec des demandes de dérogations. Toutefois, avec une nouvelle lecture et une nouvelle approche, le coût final de cet agenda devrait s'établir aux alentours de 30 000 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de mettre en place cet agenda et d'en demander les dérogations nécessaires.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8 – COMMUNAUTE DE COMMUNES, AVANCEE SUITE FUSION-EXTENSION DU PERIMETRE

Monsieur Lochon informe les membres du Conseil Municipal que la phase budgétaire de la Communauté de Communes « Entre Beauce et Perche » débutera dans 3 semaines.

Il semblerait que le budget partirait sur les mêmes bases de chaque communauté de communes car il faudra mettre en phase la totalité des compétences de chacune et les rendre exécutoire de façon commune.

Un référent PLUI est demandé pour la commune de Bailleau le Pin, et le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour que Monsieur Lochon soit le référent PLUI de la commune.

9 – ASSURANCE GROUPE-CDG28

Monsieur Lochon informe que le Centre de Gestion d'Eure et Loir va renégocier les contrats assurance groupe et les membres du Conseil Municipal décident de charger à l'unanimité le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure et Loir d'effectuer ces négociations auprès des assureurs agréés.

10 – AVIS SUR INSTALLATION CLASSEE = « S.A.S.U SUPERGEL 28 »

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2016 par lequel le Préfet de L'Eure a prescrit une enquête publique du 19 février au 5 avril 2016, relative à l'environnement soumise à enregistrement du public - SASU SUPERGEL 28.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur installation classée à l'environnement soumise à enregistrement du public - SASU SUPERGEL 28- de NOGENT SUR EURE.

11-QUESTIONS DIVERSES –TOUR DE TABLE

Des devis ont été faits pour la réfection des gouttières de la salle des fêtes, en revanche, les deux entreprises seront de nouveau consultées afin d'avoir les mêmes critères pour juger de l'offre la mieux appropriée.

Monsieur le Maire informe qu'il a donné son accord à un couple de vendre des pizzas le mardi soir.

Monsieur LAGOUTTE demande des informations sur la mise en sécurité de la route d'Hauville, et Monsieur Lochon l'informe que celle-ci est en cours, il faut attendre les résultats du remembrement.

Monsieur DESVEAUX propose qu'une réunion de la commission des chemins soit programmée le 6 avril à 20 h00 et que la totalité des membres du Conseil soit invitée.

De plus, Monsieur Desveaux rapporte les informations de la réunion du Cadre de vie qui a eu lieu dernièrement.

Il a été retenu pour les illuminations de Noël :

- Un changement d'éclairage place de la Mairie
- La mise en place de rideaux en gouttelettes à la Mairie
- Des lumières flash dans les arbres

De plus il a été proposé différents emplacements pour l'aire de jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.